

Ferme éolienne de la Grande Plaine

Promoteur ABO Wind

Sur les communes de Linthes, Linthelles et Pleurs

<https://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/Installations-classees-Pour-l-Environnement-ICPE-Eolien/Parc-eolien-Ferme-eolienne-de-la-Grande-Plaine>

- Lundi 31 janvier 2022 à la mairie de Linthelles de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 9 février 2022 à la mairie de Pleurs de 15h00 à 18h00 ;
- Jeudi 24 février 2022 à la mairie de Pleurs de 9h00 à 12h00 ;
- Mardi 1er mars 2022 à la mairie de Linthelles de 15h00 à 18h00.

L'étude d'impact : http://webissimo-ide.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3-la_grande_plaine-etude-d_impact_cle03cb3b.pdf

Avis MRAe :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021apge38.pdf>

Réponses du promoteur : <https://www.marne.gouv.fr/content/download/34551/214836/file/51-ABOWIND-GRANDE%20PLAINE-ReponseAvisAE.pdf>

Modèle éolienne :

<https://fr.wind-turbine-models.com/turbines/1841-vestas-v150-4.2>

Hauteur de moyeu (mât) = 125m

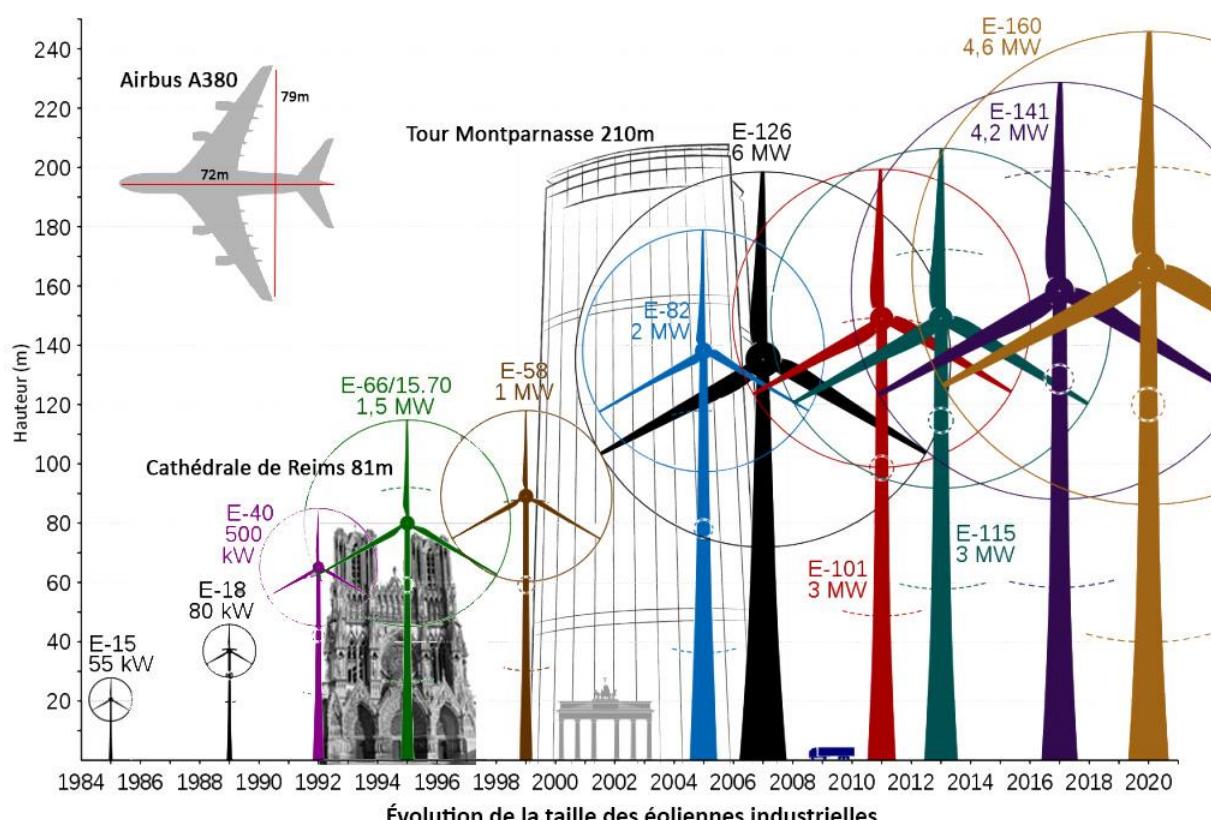
Soit 200m de haut en bout de pale

200m de haut, sur 150m de large

Pour info :

Hauteur de la Tour Montparnasse = 210m

Largeur de la tour Montparnasse = 49m



https://www.marne.gouv.fr/content/download/34532/214760/file/7-La_Grande_Plaine-Etude-d'impact_Note_de_presentation_non_tech_.pdf

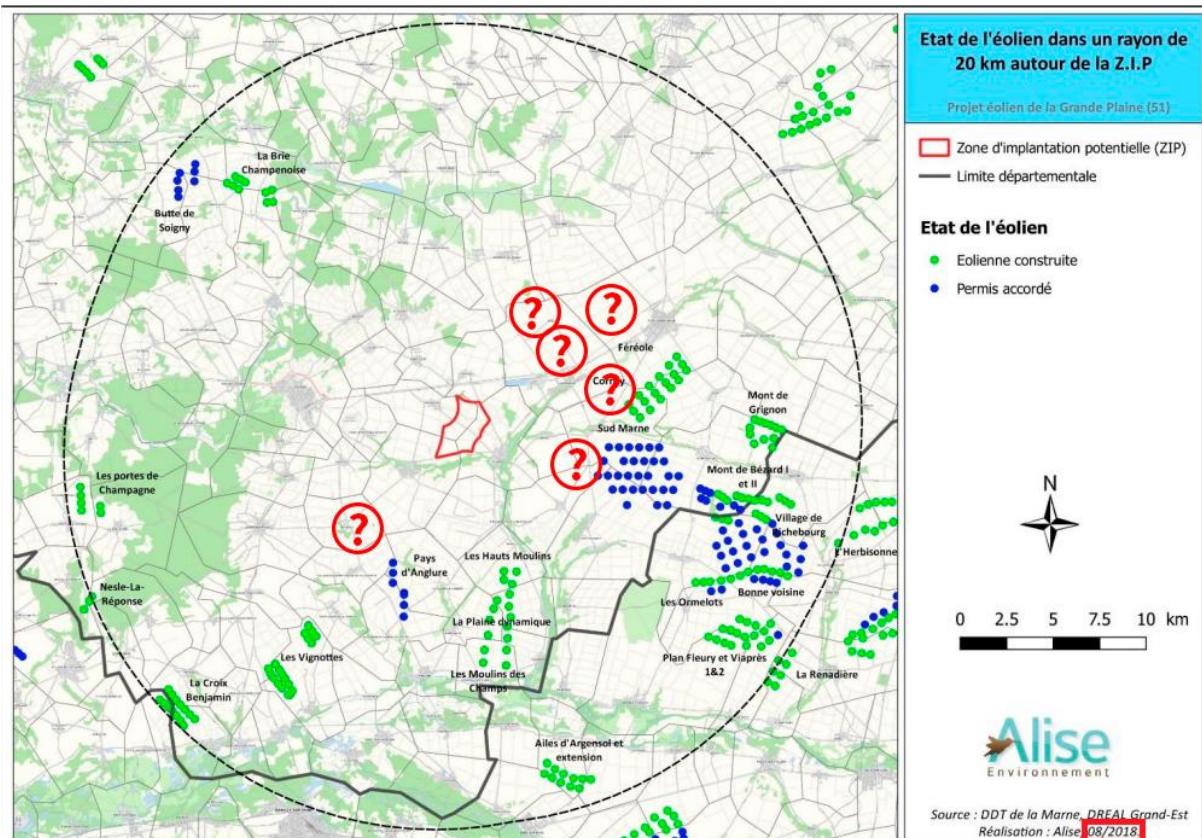
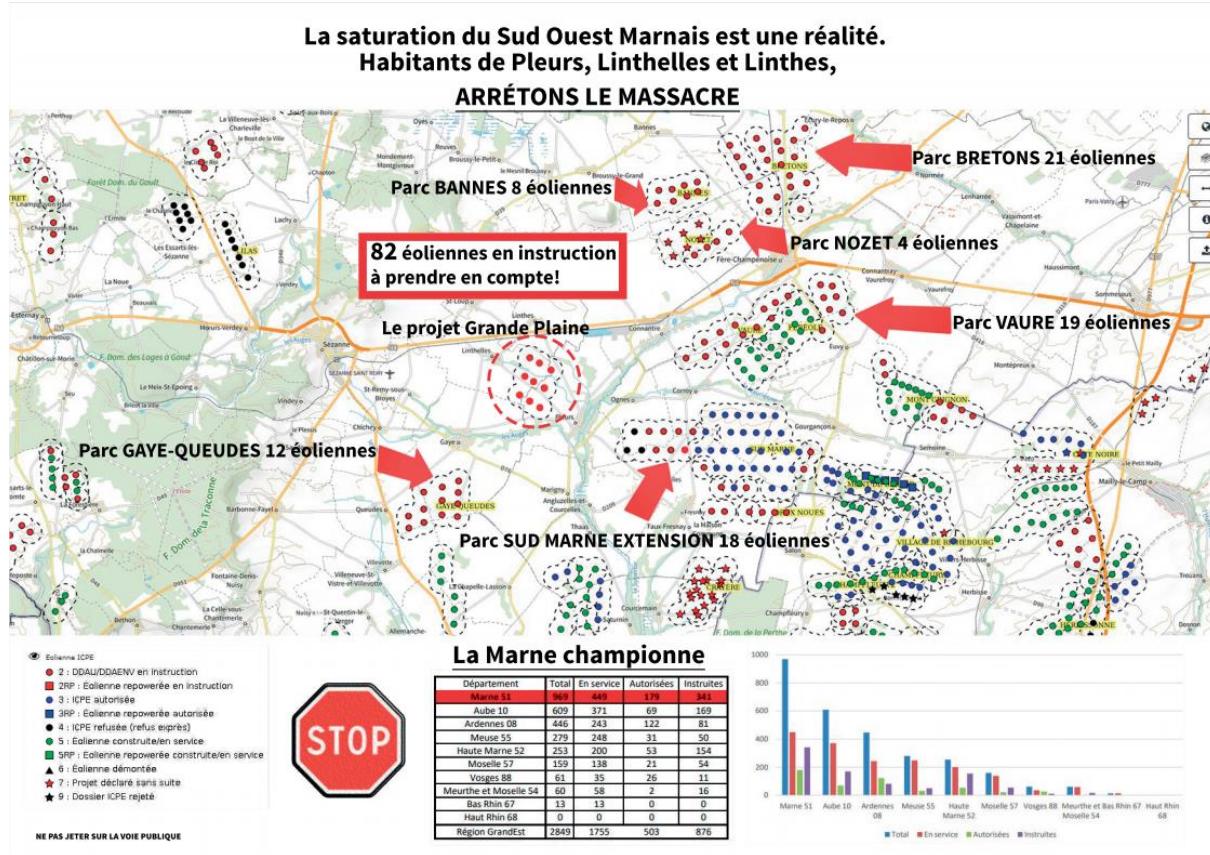


Figure 8 : Contexte éolien autour du projet

La réalité actuelle (données DREAL au 01/02/2022) :

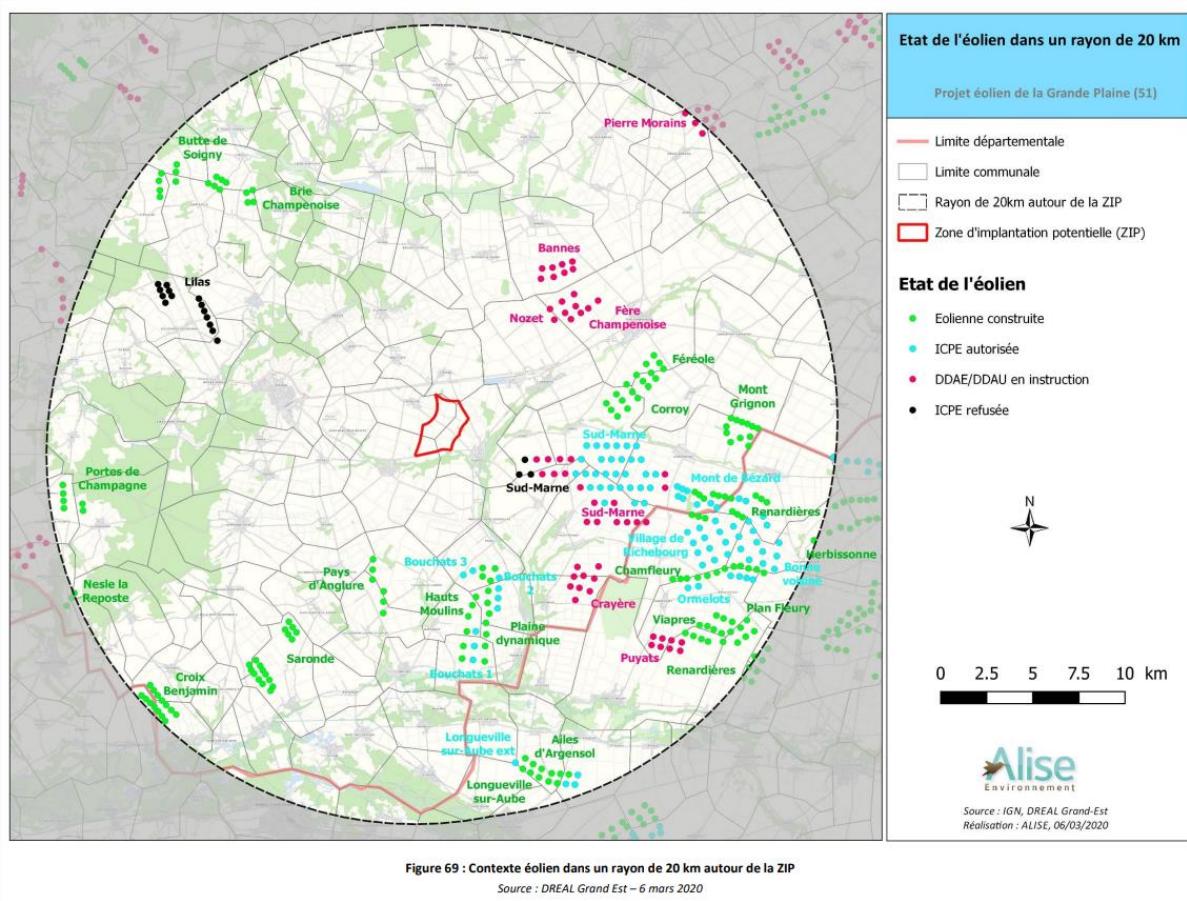


Sources : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=fec07849-5edb-428a-9c94-48f93394f5f7>

Les projets en instruction à prendre en compte :

- GAYE-QUEUDES 12 éoliennes
 - EXTENSION SUD MARNE 18 éoliennes
 - VAURE 19 éoliennes
 - BANNES 8 éoliennes
 - NOZET 4 éoliennes
 - BRETONS 21 éoliennes

Soit un total de 82 éoliennes.



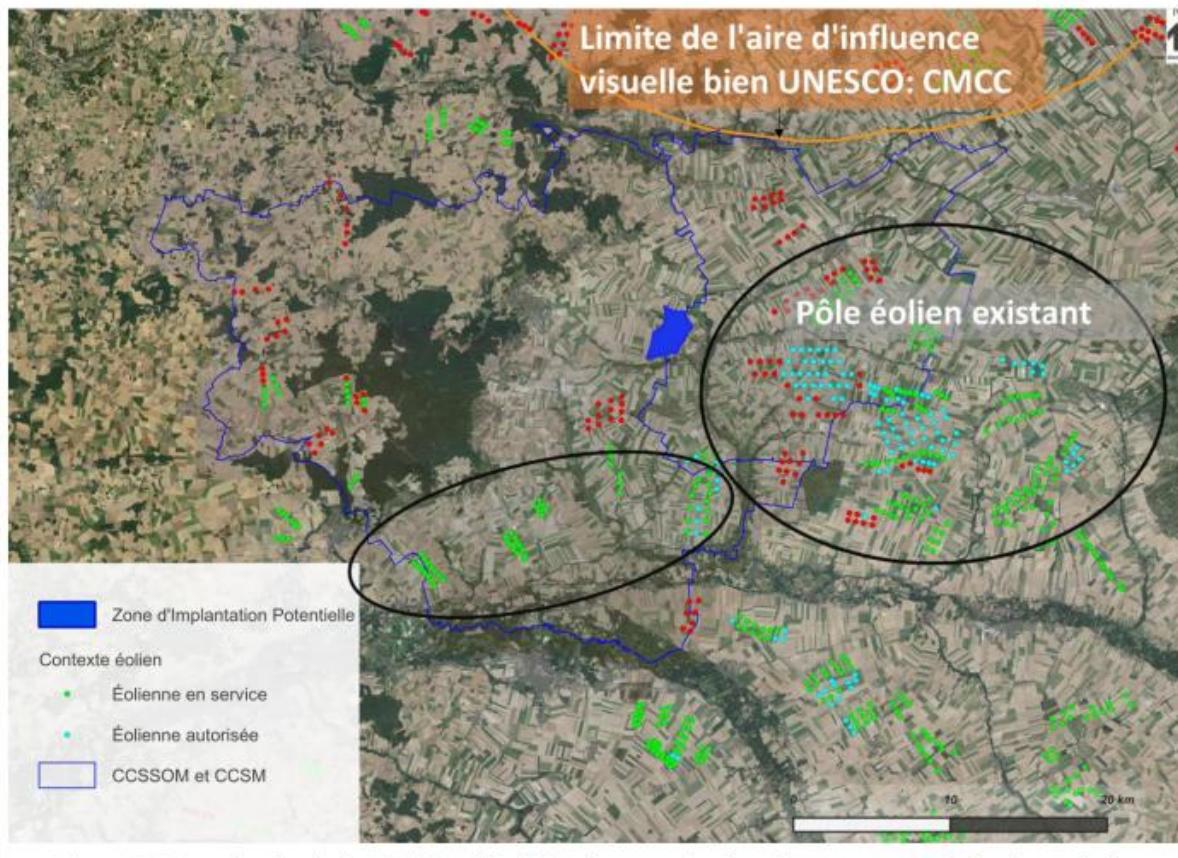


Figure 107 : Localisation de la ZIP (ici en bleu) du présent projet dans le contexte particulier du territoire

Source : ABOWIND

Pas de dates, pas de légendes.

Mais on voit le parc de GAYE-QUEUDES.

10 - IMPACT SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

10.1 - ETUDE DES ZONES DE VISIBILITE DU PROJET EOLIEN (ZIV)

La modélisation des zones de visibilité des éoliennes (ZIV) a été réalisée dans le dossier de complétude du volet paysager (Juin 2020 – EPURE Paysage). La carte ci-dessous représente la ZIV dans un rayon de 20 km autour de la zone de projet.

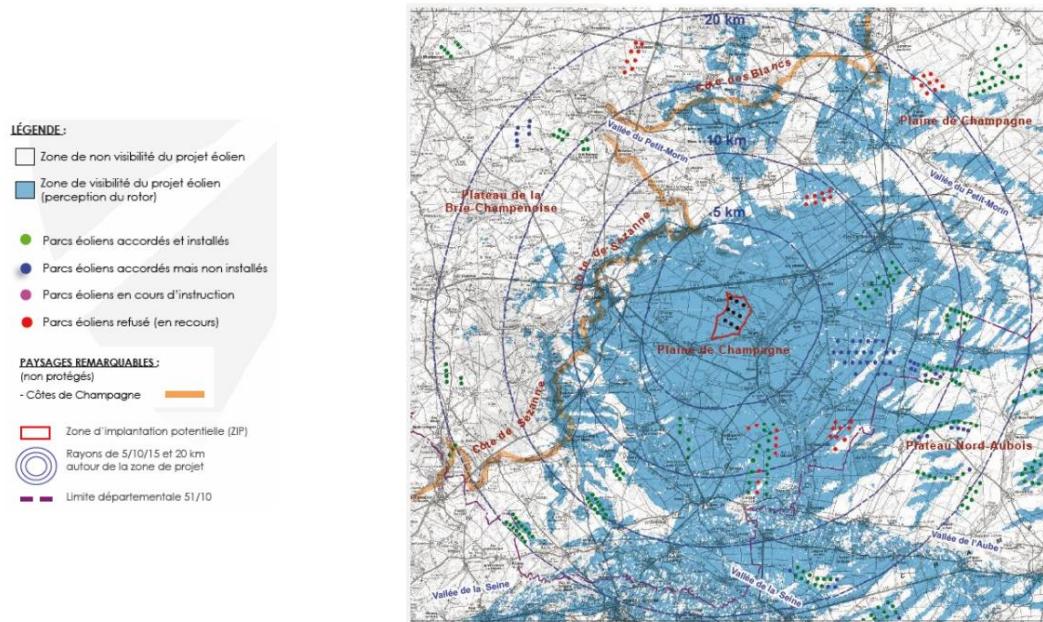


Figure 137 : ZIV du projet éolien dans un rayon de 20 km

Source : Dossier de complétude du volet paysager – EPURE Paysage – Juin 2020

Conclusion :

- Aucune homogénéité des cartes utilisées (quelles sont les règles ?).
- Prise en compte variable et à la baisse des parcs présents (année 2018-2020).
- A aucun moment les nouveaux projets en instruction ne sont pris en compte (enquête publique)
- Malhonnêteté intellectuelle dans le but de garantir la faisabilité du projet.

2.5 - CONCLUSION SUR LE CHOIX DU SITE

Considérant les différentes servitudes présentées,

Considérant le pôle éolien existant dans la Communauté de Communes du Sud Marnais,

Considérant la volonté de développer l'éolien par les mairies de la zone retenue,

Considérant le contexte industriel et anthropisé du site, marqué par une sucrerie et les champs agricoles.

Considérant la distance de 13 km entre la zone d'implantation et le périmètre l'Aire maximale d'Influence Paysagère du Bien Coteaux-Maisons-Caves de Champagne inscrit UNESCO, définie par la DREAL Grand Est,

Considérant les enjeux environnementaux pré identifiés, notamment ceux en lien avec l'avifaune, qui ont été pris en compte lors des études et de la définition des mesures d'évitement, réduction et compensation du projet ;

La volonté des mairies... ce ne devrait pas être plutôt la volonté des habitants ?

Consultation publique (ex : Le Vézier, Nesles La Reposte, Chatillon Sur Morin).

Contexte industriel et anthropisé, donc c'est bon on peut finir de bétonner notre Nature...